

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

21520040300107

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS**

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES de BOURBONNE LES BAINS

**SERVICE PUBLIC LOCAL
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ANNEE 2019

SOMMAIRE**I. Informations générales**

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes Sans Objet****A - Eléments du bilan**

p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X

p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X

p.21 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes X

p.22 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements X

p.23 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations X

p.24 A3.2 - Etalement des provisions X

p.25 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X

p.26 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X

p.27 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation X

p.28 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement X

p.29 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation X

p.30 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement X

p.31 A6 - Etat des charges transférées X

p.32 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers X

B - Engagements hors bilan

p.33 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie X

p.34 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X

p.35 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget X

p.36 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail X

p.37 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé X

p.38 B1.6 - Etat des autres engagements donnés X

p.39 B1.7 - Etat des engagements reçus X

p.40 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X

p.41 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X

C - Autres éléments d'informations

p.42 C1.1 - Etat du personnel titulaire X

p.44 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie X

p.45 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X

p.46 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D - Arrêté et signatures X

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau de l'article pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	444 055,22	344 505,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 99 550,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		444 055,22	444 055,22

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	205 753,71	155 618,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 866,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 58 000,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		213 619,71	213 619,71
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		657 674,93	657 674,93

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	84 944,44	0,00	144 907,14	144 907,14	144 907,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
014	Atténuations de produits	48 729,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		243 673,44	0,00	299 907,14	299 907,14	299 907,14
66	Charges financières	7 948,14	0,00	4 615,16	4 615,16	4 615,16
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	19 021,82		22 914,17	22 914,17	22 914,17
Total des dépenses réelles d'exploitation		272 643,20	0,00	328 436,47	328 436,47	328 436,47
023	Virement à la section d'investissement (6)			60 677,03	60 677,03	60 677,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	52 661,80		54 941,72	54 941,72	54 941,72
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		52 661,80		115 618,75	115 618,75	115 618,75
TOTAL		325 305,00	0,00	444 055,22	444 055,22	444 055,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 444 055,22

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	321 400,00	0,00	340 600,00	340 600,00	340 600,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		321 400,00	0,00	340 600,00	340 600,00	340 600,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		321 400,00	0,00	340 600,00	340 600,00	340 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	3 905,00		3 905,00	3 905,00	3 905,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 905,00		3 905,00	3 905,00	3 905,00
TOTAL		325 305,00	0,00	344 505,00	344 505,00	344 505,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 99 550,22

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 444 055,22

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	111 713,75
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 -- RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 -- DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	7 866,00	15 885,12	15 885,12	23 751,12
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 071,91	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	40 943,04	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	96 014,95	7 866,00	165 885,12	165 885,12	173 751,12
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 847,38	0,00	35 963,59	35 963,59	35 963,59
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	57 847,38	0,00	35 963,59	35 963,59	35 963,59
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	153 862,33	7 866,00	201 848,71	201 848,71	209 714,71
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 905,00		3 905,00	3 905,00	3 905,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 905,00		3 905,00	3 905,00	3 905,00
	TOTAL	157 767,33	7 866,00	205 753,71	205 753,71	213 619,71

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 213 619,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 577,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	68 713,04	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	75 290,04	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	75 290,04	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			60 677,03	60 677,03	60 677,03
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	52 661,80		54 941,72	54 941,72	54 941,72
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	52 661,80		115 618,75	115 618,75	115 618,75
	TOTAL	127 951,84	0,00	155 618,75	155 618,75	155 618,75

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 58 000,96

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 213 619,71

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

111 713,75

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; D1 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; D1 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	144 907,14		144 907,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00		105 000,00
014	Atténuations de produits	46 000,00		46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	4 615,16	0,00	4 615,16
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	54 941,72	54 941,72
022	Dépenses imprévues (exploitation)	22 914,17		22 914,17
023	Virement à la section d'investissement		60 677,03	60 677,03
	Dépenses d'exploitation - Total	328 436,47	115 618,75	444 055,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

444 055,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 905,00	3 905,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	35 963,59	0,00	35 963,59
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	23 751,12	0,00	23 751,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	150 000,00	0,00	150 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	209 714,71	3 905,00	213 619,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

213 619,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	340 600,00		340 600,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 905,00	3 905,00
	Recettes d'exploitation - Total	340 600,00	3 905,00	344 505,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 99 550,22

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 444 055,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	40 000,00	0,00	40 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		54 941,72	54 941,72
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		60 677,03	60 677,03
	Recettes d'investissement - Total	40 000,00	115 618,75	155 618,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 58 000,96

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 213 619,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	84 944,44	144 907,14	144 907,14
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 500,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	1 524,49	1 524,49	1 524,49
6066	Carburants	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures		0,00	0,00
6071	Compteurs	900,00	900,00	900,00
6078	Autres marchandises		0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	4 500,00	21 000,00	21 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	13 000,00	13 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 500,00	9 000,00	9 000,00
616	Primes d'assurances	1 524,49	1 524,49	1 524,49
617	Etudes et recherches	7 995,46	6 658,16	6 658,16
618	Divers	3 500,00	7 300,00	7 300,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	10 000,00	10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		500,00	500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 000,00	28 500,00	28 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6410	Rémunérations du personnel	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 000,00	30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits (7)	48 729,00	46 000,00	46 000,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	48 729,00	46 000,00	46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	243 673,44	299 907,14	299 907,14
66	Charges financières (b)(8)	7 948,14	4 615,16	4 615,16
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 516,00	4 727,28	4 727,28
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	1 432,14	-112,12	-112,12
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	19 021,62	22 914,17	22 914,17
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	272 643,20	328 436,47	328 436,47
023	Virement à la section d'investissement		60 677,03	60 677,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	52 661,80	54 941,72	54 941,72
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorp.	52 661,80	54 941,72	54 941,72
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 661,80	115 618,75	115 618,75
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	52 661,80	115 618,75	115 618,75
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	325 305,00	444 055,22	444 055,22

+

RESTES A REALISER 2018 (13)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	444 055,22
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Reçu
Levraut

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

2019
ID: 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RJ 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	321 400,00	340 600,00	340 600,00
7011	Ventes d'eau	230 000,00	250 000,00	250 000,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7068	Autres prestations de services	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7071	Compteurs	900,00	100,00	100,00
7078	Autres marchandises	500,00	500,00	500,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
747	subventions et participations des collectivités territoriales		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
7581	FCTVA		0,00	0,00
7588	Autres		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		321 400,00	340 600,00	340 600,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		321 400,00	340 600,00	340 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	3 905,00	3 905,00	3 905,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	3 905,00	3 905,00	3 905,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 905,00	3 905,00	3 905,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		325 305,00	344 505,00	344 505,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

99 550,22

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

444 055,22

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	13 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio	13 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	15 885,12	15 885,12
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	15 885,12	15 885,12
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	22 071,91	150 000,00	150 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 071,91	150 000,00	150 000,00
	Opération d'équipement n° 1702 (5)	40 943,04	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	96 014,95	165 885,12	165 885,12
16	Emprunts et dettes assimilées	57 847,38	35 963,59	35 963,59
1641	Emprunts en euros	57 847,38	35 963,59	35 963,59
	Total des dépenses financières	57 847,38	35 963,59	35 963,59
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	153 862,33	201 848,71	201 848,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	3 905,00	3 905,00	3 905,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 905,00	3 905,00	3 905,00
1391	Subventions d'équipement	3 905,00	3 905,00	3 905,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	3 905,00	3 905,00	3 905,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	157 767,33	205 753,71	205 753,71

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

7 866,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

213 619,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 290,04	40 000,00	40 000,00
10222	FCTVA	6 577,00	40 000,00	40 000,00
1068	Autres réserves	68 713,04	0,00	0,00
Total des recettes financières			40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		60 677,03	60 677,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	52 661,80	54 941,72	54 941,72
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'inserti	292,00	292,00	292,00
2813	Constructions	432,00	432,00	432,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	48 687,92	52 662,92	52 662,92
2818	Autres immobilisations corporelles	3 249,88	1 554,80	1 554,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			115 618,75	115 618,75
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			115 618,75	115 618,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			155 618,75	155 618,75

+

RESTES A REALISER 2018 (9)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	58 000,96
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 619,71
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 ^c	0,00 ^d

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A1.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF

(1) Circulaire n° NOR : INTB8500071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- rielle					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
927543	Agence CAISSE REGIONALE DE CREDIT	30/11/2004		28/02/2005	479 590,00	F		3.95	3.95		T	C	N	A-1
00001522388	Société CRCA PRELEVEMENTS	29/12/2010		29/03/2011	100 000,00	F		2.62	2.62		T	X	N	A-1
00000276322	Société CRCA PRELEVEMENTS	18/12/2012		22/03/2013	40 000,00	F		3.56	4.19969		T	X	N	A-1
MON502360EUR/05	SA la banque postale	06/01/2015		01/05/2015	50 000,00	F		1.75	2.17821		T	X	N	A-1
5173970	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/02/2018	69 795,00	F		1.5	1.5007		A	X	N	A-1
5173971	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/05/2017	69 795,00	F		1.69	1.68596		T	X	N	A-1
Total général					479 590,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le mode d'amortissement : P pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissements de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
927543		0,00		265 273,48					35 953,59	4 727,28	0,00	1 320,02
00001522388	N	0,00		265 273,48	0,63	F		3,95	35 953,59	4 727,28	0,00	1 320,02
00000276322	N	0,00		6 666,48	1,92	F		2,62	6 666,48	164,57	0,00	0,00
MON502360EUR05	N	0,00		8 856,59	3,92	F		4,19869	4 370,55	189,33	0,00	0,65
5173970	N	0,00		22 146,28	6,08	F		2,47821	5 245,80	718,88	0,00	15,04
5173971	N	0,00		93 750,00	23,08	F		1,5007	15 000,00	1 542,19	0,00	229,69
Total général		0,00		67 473,37	23,33	F		1,68656	2 356,45	1 012,10	0,00	895,35
				66 380,76					2 324,31	1 100,21	0,00	179,29
				265 273,48					35 953,59	4 727,28	0,00	1 320,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini) comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices zone euro / 2 : Indices zone euro / 3 : Indices zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	265 273,48					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

IV

A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turren, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales



Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

15 A052-215200403-20190412-BPAE 2019-ET 19

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - 2019 - 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			18/11/1994
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	213 Constructions	30	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	218 Autres immobilisations corporelles	15	18/11/1994
Linéaire	276* Autres créances immobilisées	0	18/11/1994

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Berger
Levauf

EAU BP 2019
ID: 052-215200403-20190412-BPAE2019-BE

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID: 2015-215200403-20190412-BPAE2019-BE019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		39 868,59	39 868,59
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		35 963,59	35 963,59
1641	Emprunts en euros	35 963,59	35 963,59
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 905,00	3 905,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 905,00	3 905,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	39 868,59	7 866,00	D001 0,00	47 734,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		155 618,75	III 155 618,75
Ressources propres externes de l'année (a)		40 000,00	40 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	40 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		115 618,75	115 618,75
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	292,00	292,00
2813	Constructions	432,00	432,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	52 662,92	52 662,92
2818	Autres immobilisations corporelles	1 554,80	1 554,80
021	Virement de la section d'exploitation	60 677,03	60 677,03

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	155 618,75	0,00	58 000,96	0,00	213 619,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 47 734,59
Ressources propres disponibles	IV 213 619,71
Solde	V = IV - II (6) + 165 885,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

FAI
ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF 2019

ANNEXES

Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
 (2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Budget
Levée

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

RP 2019
ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF

IV - ANNEXES

IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

FAILLITE
ID: 852-215200403-20190412-BPAE2019-BF
2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		



(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Inclure la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 340 600,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE ID A052-215200403-20190412-BRAE2019-BE019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID: A052-215200403-20190412-BFAE2019-BE019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

{1} Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IA 052-215200403-20190412-BP AE 2019-BE 019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID: A052-215200403-20190412-BRAE2019-BE019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+fg+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



ID : 052-215200403-20190412-BPAE2019-BF



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

FAJ ID: 052-215200403-20190412-BPAE2019-BE



BP 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Présenté par Christian TROISGROS
A Bourbonne-les-Bains, le 12/04/2019



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A Bourbonne-les-Bains, le 12/04/2019

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 1
 Date de convocation : 08/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

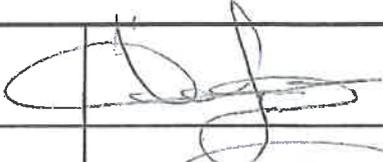
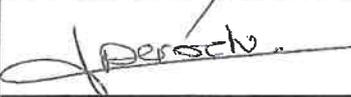
NOIROT André	
PERRIOT Elie	
BEAU Emilie	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLÔT Christiane	
BREYER Patrick	
CARBILLET Bernadette	
DENIS Jean-Mairie	
AARNINK Antoine	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

HUGUENOT Lydia	
CORNU Damien	
MOLTER Amélie	
HUGUENIN Jean-Marie	
PERRIN-DEROUCHE Ludivine	
RICHARD-BRICE Dominique	Refus de signer.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 15/4/2019, et de la publication le 15/4/2019

A Bourbonne-les-Bains, le 15/4/2019



le Maire empêché,

E. PERRIOT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par Christian TROISGROS
 A Bourbonne-les-Bains, le 12/04/2019



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
 A Bourbonne-les-Bains, le 12/04/2019

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 1
 Date de convocation : 08/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

NOIROT André	
PERRIOT Elie	
BEAU Emilie	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLOT Christiane	
BREYER Patrick	
CARBILLET Bernadette	
DENIS Jean-Mairie	
AARNINK Antoine	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HUGUENOT Lydia	
CORNU Damien	
MOLTER Amélie	
HUGUENIN Jean-Marie	
PERRIN-DEROUCHE Ludivine	
RICHARD-BRICE Dominique	Refus de signer.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 15/4/2019, et de la publication le 15/4/2019

A Bourbonne-les-Bains, le 15/4/2019



 Pour le Maire empêché,
E. Perriot